

# Stage massé Course d'Orientation (CO) et cohésion à l'île d'Oléron

**Dates : du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, et du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2025.**

**Classes concernées : Secondes**

**Objectifs :**

- **Séjour sportif et de découverte dans le prolongement du programme d'EPS et de SVT.**
- **Temps de cohésion et construction de l'identité lycéenne à Saint-Paul.**

Madame, Monsieur,

Le lycée Saint-Paul d'Angoulême organise un séjour scolaire du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, pour 3 classes de seconde et du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2025 pour les 3 autres à l'île d'Oléron. Ce voyage s'inscrit dans la continuité de notre projet pédagogique et permettra aux élèves d'apprécier le caractère propre de notre établissement. Ainsi, il propose des activités en lien avec le programme d'EPS et de SVT et vise à améliorer la cohésion des classes au début du lycée.

Cette année le séjour d'intégration sera l'occasion de favoriser la cohésion mais aussi et surtout de transmettre l'ensemble des contenus du programme d'EPS en CO. En effet, les textes (programme LGT 2019) nous demandent de développer chez nos élèves des compétences liées aux APPN (Activité Physique de Pleine Nature) lors du lycée. Si la CO fait déjà partie du PDF (Plan De Formation) de nos élèves en cinquième...il nous faut le poursuivre au lycée.

Ainsi nous profitons de ce séjour afin de faire un stage massé de l'activité que nous évaluerons à Angoulême en cours d'année. **La présence de chacun est donc primordiale afin que votre enfant puisse répondre aux attendus de fin de lycée.**

## 1. Activités

- Courses d'orientation en lien avec le programme d'EPS à pied et en VTT.
- Activité de cohésion au centre
- Etude de la biodiversité de différents écosystèmes en lien avec le programme de SVT
- Initiation à la voile au Wind Oléron Club (Ecole Française de Voile) (déplacement en VTT)

Il y aura permutation des activités, de sorte que les classes restent indépendantes. L'encadrement est assuré systématiquement par deux adultes de la communauté éducative du lycée Saint-Paul et le cours de voile par les moniteurs du club.

## 2. Hébergement et repas

L'hébergement est assuré au Moulin d'Oléron. L'adresse est : Moulin d'Oléron, La Brande, Route des Huîtres, 17550 Dolus-d'Oléron. Tel : 05 46 75 23 49. <https://www.trema-cmo.fr/> Le séjour faisant partie intégrante des activités scolaires dispensées par le lycée Saint-Paul, **le règlement du lycée s'y applique.**

Il est nécessaire **d'amener un panier pique-nique pour le premier repas. Le centre d'hébergement fournit les draps.**

Les repas du soir, les petits-déjeuners et les déjeuners seront pris dans le centre d'hébergement.

Les élèves emmèneront le nécessaire pour un séjour comprenant deux nuits d'hébergement et des déplacements en vélo. Il est important de prévoir les articles suivant en raison de la nature des excursions, des activités et des aléas météorologiques :

- Chaussures d'eau ou vieilles baskets pour la voile (elles prendront l'eau)
- K-way
- Maillot de bain
- Paire de basket pour marcher et faire du vtt, une paire de claquettes
- Nécessaire de toilette, deux serviettes de bain
- Short ou bermuda, jeans, t-shirts, pull-over
- Casquette, crème solaire
- Gourde, petit sac à dos
- Lunettes de Soleil avec cordon

### 3. Transports.

Les transports sont assurés par la société Robin, deux cars sont mis à notre disposition. Durant les transports, les élèves seront répartis par demi-classe dans les cars.

- Le départ du premier voyage aura lieu **le lundi 29 septembre 2025 à 7h00, aux chais Magelis.**
- Le départ du second voyage aura lieu **le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 7h00, aux chais Magelis.**
- Il est demandé aux familles d'amener les enfants **15 minutes avant le départ.**
- Le retour est prévu **aux chais Magelis :**
  - **à 16 h 00 le mercredi 1<sup>er</sup> octobre pour le premier voyage.**
  - **à 18 h 00 le vendredi 3 octobre, pour le second voyage.**

### 4. Coût

Le prix total du séjour s'élève à environ 190 euros, l'établissement prend en charge 30 euros par élève, ce qui revient à **160 euros**. Si certaines familles rencontraient des difficultés, elles sont invitées à prendre contact avec l'établissement. **Le règlement du séjour s'effectuera avec la contribution des familles suivant le mode de paiement choisi courant novembre.**

### 5. Communication

Les photos seront classées et accessibles aux élèves via notre environnement numérique Pearltrees. Certaines d'entre elles seront affichées sur le site. Vous pourrez suivre le séjour sur les réseaux sociaux de Saint Paul.

### 6. Stage de voile : les incontournables

**Notez bien les points suivants afin que votre enfant puisse participer au stage de voile**

**Attestation de natation :** une attestation de natation est exigée (un test d'aisance aquatique (voir texte ci-dessous) ou un test 25 mètres sans gilet) pour chaque élève et doit **être impérativement remise au professeur responsable de classe le jour de la rentrée. Tout élève n'ayant pas satisfait à ce test ne pourra participer à l'activité.**

**Trousseau voile :** l'élève doit impérativement s'équiper d'un **maillot de bain, tee-shirt, short et emmener le nécessaire pour pouvoir prendre une douche après l'activité.**

*Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017*

*Annexe 4 - Test d'aisance aquatique*

*Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.*

*Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).*

*Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :*

*– effectuer un saut dans l'eau ;*

*– réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; – réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; – nager sur le ventre pendant vingt mètres ; – franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.*

*Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.*

*Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal. »*

## Documents à retourner complétés et signés, le jour de la rentrée, le mardi 2 septembre

Je soussignée, septembre

• Madame, nom : \_\_\_\_\_, prénom : \_\_\_\_\_,  
et/ou je soussigné, Monsieur, nom : \_\_\_\_\_, prénom : \_\_\_\_\_, exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

• nom : \_\_\_\_\_, et prénom : \_\_\_\_\_, élève de la classe de \_\_\_\_\_, né(e) le (jj/mm/aaaa) : \_\_/\_\_/\_\_ à (ville) : \_\_\_\_\_ et pays : \_\_\_\_\_, de nationalité \_\_\_\_\_

**(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)<sup>1</sup>** notre enfant à participer au séjour d'intégration organisé par le Lycée Saint-Paul d'Angoulême, 101 rue de Beaulieu, 16000 Angoulême à destination de l'île d'Oléron se déroulant du 29/09 au 01/10 ou du 01/10 au 3/10 pour les élèves des classes de seconde **et m'engage (nous engageons) à en assurer le coût.**

Fait le \_\_/\_\_/\_\_ À.....

*En cas de problème de santé, l'équipe encadrant le séjour établira la conduite à tenir en fonction des informations mentionnées par la famille sur la FICHE d'URGENCE. Il appartient à la famille de préciser toute indication qui n'aurait pas été stipulée sur la FICHE d'URGENCE.*

**Signature(s)** d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

### AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Je soussignée,

• Madame, nom : \_\_\_\_\_, prénom : \_\_\_\_\_,  
• et/ou je soussigné, Monsieur, nom : \_\_\_\_\_, prénom : \_\_\_\_\_, exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

• nom : \_\_\_\_\_, et prénom : \_\_\_\_\_ de l'enfant, élève de la classe de \_\_\_\_\_, né(e) le (jj/mm/aaaa) : \_\_/\_\_/\_\_ à (ville) : \_\_\_\_\_ et pays : \_\_\_\_\_, de nationalité \_\_\_\_\_

**(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)<sup>1</sup>** l'Ensemble Scolaire Saint-Paul d'Angoulême, 101 rue de Beaulieu, 16000 Angoulême à diffuser et utiliser, sans contrepartie financière, la (les) photo(s) / vidéos représentant l'élève nommé(e) ci-dessus, réalisées lors du séjour d'intégration.

Les œuvres précitées seront utilisées par l'Ensemble Scolaire Saint-Paul d'Angoulême à des fins de communication et de valorisation d'événements ou d'activités qui traduisent la vie de notre établissement.

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion sous le contrôle direct de l'Ensemble Scolaire St Paul, sur support papier (plaquette, brochures d'information...) ou dématérialisé via Internet (sur le site de l'établissement (<http://www.saint-paul-angouleme.fr>) ou encore via les réseaux sociaux utilisés par ce dernier. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Fait le \_\_/\_\_/\_\_ À.....

**Signature(s)** d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

## REGIME ALIMENTAIRE :

Le centre du moulin d'Oléron a besoin de connaître les élèves qui ont un régime spécifique, veuillez cocher la case correspondante :                      Nom :    Prénom :

- Sans viande
- Sans porc

Allergies :

---

Autres informations :

---

---